

BUDGET PRINCIPAL 2024

Paul Euzière

Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Avant le vote du Budget, nous avons eu le Débat d'Orientations Budgétaires lors du conseil municipal du 20 février qui a eu également à se prononcer sur le Rapport 2023 sur le Développement Durable

A cette occasion, Magali Conesa et moi-même avons fait un certain nombre de remarques et de propositions, au nom de notre groupe.

Je voudrais d'abord faire **une mise au point sur le nombre d'habitants et l'évolution démographique à Grasse**, sujet que j'ai abordé sans avoir de réponses tant au précédent conseil municipal qu'au conseil d'Agglomération.

Mais nous avons eu une réponse aussi inattendue que surprenante dans « Nice-Matin » du 22 mars.

Inattendue parce que lorsqu'un élu pose une question dans une assemblée, c'est en général là qu'on lui apporte une réponse.

Surprenante, parce qu'outre ce canal inhabituel pour répondre, la journaliste cite mon nom sans jamais donner aucun des arguments que j'ai apportés.

Pour expliquer la baisse de la démographie à Grasse, qui passe de 50 937 habitants en 2015 à 47 837 aujourd'hui selon l'INSEE et le site « ville.data.com », il est fait état longuement dans cet article d'un changement de méthode de comptage de l'INSEE qui rendrait aléatoire toute comparaison.

C'est vrai que l'INSEE a changé sa méthode de recensement, mais il y a 20 ans, en 2003.

Donc depuis 20 ans, on peut comparer ses chiffres qui ont été établis avec la même méthode.

Et ce qu'indique l'INSEE, c'est une baisse du nombre d'habitants à Grasse qui se poursuit.

D'ailleurs, il suffit d'aller sur wikipédia pour lire : « **En 2021, la commune comptait 48 323 habitants en diminution de 5,13 % par rapport à 2015** ».

Toujours dans cet article de Nice-Matin, M. le Maire cite pour la population scolaire qui resterait

« stable » le nombre de 4110 élèves de maternelles et de primaire (hors Fénelon).

Problème : le Rapport sur le Développement Durable examiné en séance publique du conseil municipal du 20 février donne (en page 12) le chiffre de **4072**.

Pour mémoire, les effectifs scolaires étaient de 4656 en 2012-2013, 4677 en 2013-2014 et seulement **4455 en 2017-2018**.

La baisse des effectifs scolaires confirme la baisse de la population générale à Grasse.

Cette mise au point étant faite, nous voudrions **revenir sur une proposition** qui a tout son intérêt dans le contexte de hausse vertigineuse des tarifs de l'énergie que subissent les particuliers mais aussi les collectivités locales.

En région PACA, nous sommes dans une situation ubuesque : alors que tous nos voisins européens (y compris du Nord de l'Europe) et méditerranéens développent depuis des années les installations photovoltaïques pour pallier les dépenses en énergies fossiles, nous sommes plus qu'à la traîne.

Et dans ce retard, les collectivités locales ont leur part.

Nous avons proposé lors du Débat d'Orientations Budgétaires que l'on généralise les installations photovoltaïques sur l'ensemble des bâtiments municipaux en commençant par les écoles maternelles et élémentaires (évidemment à l'exception de celle qui sont dans le voisinage immédiat du secteur Sauvegardé).

Développer les installations photovoltaïques serait une source d'économie conséquente pour le budget communal et au-delà pour les Grassois.

Cela passe par **une étude des possibilités et un plan pluriannuel d'investissements**.

Cette proposition de notre groupe ne se retrouve nulle part dans ce Budget.

Il en va de même pour **l'éclairage public**.

Comme nous l'avons souligné lors du débat sur le désastreux contrat de Partenariat Public-Privé, il y a 10 ans, de nombreuses grandes villes en Europe ont réalisé des économies conséquentes en adoptant des systèmes « **d'éclairage intelligent** ».

L'Union Européenne y travaille notamment avec le projet SCCS « Smart City Control System » (SCCS).

Les initiateurs du projet SCCS « Smart City Control System » (SCCS) se sont employés à mettre au point **un système de gestion de l'éclairage urbain**.

Appelé « Eclairage adaptatif », ce système gère l'éclairage public de manière dynamique, en réduisant ou en augmentant le niveau de luminosité afin de fournir la quantité de lumière nécessaire en fonction des besoins.

En fait, **on éclaire en fonction des besoins.**

Le matériel consiste en de petits dispositifs de contrôle sans fil installés dans chaque luminaire urbain.

Ce système permet aux lampadaires de rester en mode veille à un niveau d'énergie inférieur (p. ex. 10 %) à la pleine luminosité pour économiser l'énergie.

Lorsque les capteurs de présence détectent le mouvement d'un piéton, d'une voiture ou d'un autre usager de la route, les lampadaires s'allument à un niveau d'intensité lumineuse correspondant au type d'utilisateur, puis se mettent à nouveau en veille. Le dispositif de contrôle de chaque lampadaire décide de la luminosité en fonction de l'heure de la nuit et des conditions environnementales, notamment les conditions météorologiques.

Ces propositions de notre groupe ont toute leur pertinence dans le contexte actuel d'économies d'Énergie qui sont incontournables pour nos finances comme pour la Planète.

On ne les retrouve pas dans ce budget 2024. Mais nous insistons pour qu'elles soient mise à l'ordre du jour.